
ANNEXE I

RÉPONSE AU RAPPORT «LES EAUX SOURNOISES»

Le rapport présenté en 1981 par le sous-comité sur les pluies acides, LES EAUX SOURNOISES, contenait 38 recommandations. À peu près tous les aspects de la question y étaient abordés au moins une fois. Dans le présent chapitre de notre deuxième rapport, nous évaluons la réponse de divers gouvernements à notre premier rapport LES EAUX SOURNOISES.

RECOMMANDATION 1 — Programme énergétique national

Le sous-comité recommande que le Programme énergétique national n'accorde de subventions pour la conversion des centrales thermiques du pétrole au charbon que si cette modification s'accompagne de l'installation des meilleurs dispositifs disponibles pour éliminer les émissions d'oxydes de soufre et d'azote.

RECOMMANDATION 2 — Centrales alimentées au charbon

Le sous-comité recommande que toutes les conversions du pétrole au charbon effectuées au Canada s'accompagnent de l'installation des meilleurs dispositifs existants pour lutter contre la pollution par les oxydes de soufre et d'azote, que ces conversions soient ou non financées en totalité ou en partie par le gouvernement fédéral.

Un fonds a été créé en vertu du Programme énergétique national (PEN) pour financer jusqu'à 75% du coût de la conversion au charbon dans des conditions écologiquement acceptables, des centrales thermiques au mazout. Les termes «écologiquement acceptables» n'ont pas encore été définis. Cependant, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fixé à 50% la réduction des émissions de SO₂ et imposé des conditions quant à la réduction des NO_x et des particules.

À ce jour, aucune conversion n'a encore été effectuée dans le cadre du PEN. Des mesures sont envisagées pour deux centrales thermiques, l'une au Nouveau-Brunswick et l'autre en Nouvelle-Écosse. La station génératrice de Coleson Cove à Saint-Jean a fait l'objet d'une étude technique, économique et environnementale. La troisième et dernière phase de cette étude, qui porte sur le génie et les coûts, doit être terminée en décembre 1984. Une des techniques envisagées pour la centrale de Coleson Cove comporte l'utilisation comme combustible d'un mélange d'eau et de charbon censé réduire les émissions de SO₂ d'environ 50%.

La deuxième centrale thermique est la station génératrice de Point Tupper en Nouvelle-Écosse. On envisage pour celle-ci un système de combustion en lit fluidisé. Cette technologie devrait entraîner une réduction notable des émissions de SO₂ et de NO_x.

RECOMMANDATION 3 — Nova Scotia Power Corporation

Le sous-comité recommande que la centrale de Lingan, exploitée par la *Nova Scotia Power Corporation* au Cap-Breton, soit tenue d'utiliser la meilleure technologie qui soit pour contrôler les émissions d'oxydes de soufre et d'azote. Cette recommandation s'applique aux centrales actuellement en exploitation et aux unités projetées ou en construction.

Lorsqu'il a fait cette recommandation, le sous-comité pensait plus précisément à l'utilisation d'épurateurs de désulfuration des gaz de carneau afin de limiter les émissions de SO₂. Cette technique a été rejetée, les coûts élevés de l'installation et d'exploitation des épurateurs étant les deux raisons les plus souvent citées. La *Nova Scotia Power Corporation* étudie la possibilité d'utiliser du charbon local à faible teneur en soufre et d'avoir recours au lavage pour réduire économiquement les émissions de SO₂ des centrales au charbon, y compris celle de Lingan au Cap-Breton.